

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 20 juin 2025 à 20 heures 30 minutes

Quorum : 7

## Présents :

M. CAPELLI Dominique, M. MATHIEU Claude, M. MERLAND Olivier, M. NIZZARDI Pascal, Mme OLIVIER Hélène, M. PETITJEAN Laurent, M. PROVENZANO Baptiste, Mme ROSATI Hélène

## Procuration(s) :

## Absent(s) :

## Excusé(s) :

M. DIDOT Fabrice, M. LOISEAU Sébastien, Mme PERSON Eléonore

Secrétaire de séance : M. CAPELLI Dominique

Président de séance : Mme OLIVIER Hélène

## 1 - Organisation du 14 juillet

La présidente de Dombasle Animation est venue pour rencontrer le Conseil Municipal pour leur expliquer que l'arrêt de l'organisation du 14 juillet et de la Saint Nicolas sont dus à un manque de bénévoles et une lassitude. Ce sont des "fêtes municipales" ce n'est pas en raison de l'arrêt du versement de leur subvention.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal s'il veulent aider pour la brocante qui aura normalement lieu le 14 septembre car ils ne seront pas assez nombreux, certains se sont proposés.

Le repas aura lieu le 13 juillet, il y aura des animations pour les enfants (un personnage géant, des jeux en bois ...), le feu d'artifice est commandé et le DJ réservé.

Le repas sera composé d'une entrée, de jambon à la broche avec des pommes de terre, fromage et pâtisserie. Le service sera assuré par les membres du Conseil Municipal et les chasseurs comme l'année dernière.

## 2 - Travaux de voirie

Des travaux de voirie vont être réalisés par la CODECOM rue saint Nicolas, rue Saint Basle, Place Saint Basle et rue du Cimetière.

La commune va faire goudronnée la partie qui ne l'est pas de la rue du cimetière jusqu'au nouveau cimetière, ensuite l'entretien en incombera à la CODECOM.

## 3 - Renouvellement des contrats

### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il convient de :

- créer l'emploi suivant :

- ☐ Rédacteur à raison de 23,5/35<sup>ème</sup>(DHS) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la création et la suppression d'emploi, et par conséquent, les modifications successives du tableau des emplois à compter des dates indiquées ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Madame le Maire propose de renouveler le contrat de l'adjoint technique territorial avec un temps de travail de 20 heures par mois pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de l'adjoint technique territorial pour une durée de trois ans à compter du 1 septembre 2025 et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **4 - Sujet dépôt DETR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des réponses reçues cette semaine aux demande de DETR déposée en 2025 :

La demande de subvention pour la rénovation de la toiture du lavoir a été n'a pas été retenu, Madame le Maire a pris contact avec la Fondation du Patrimoine pour l'éventuelle mise en place d'une collecte de dons sur leur site internet, la Fondation du Patrimoine abonde la collecte de la même somme que les dons reçus.

La demande de subvention pour le projet de dépôt de pain a été retenu à hauteur de 40 % soit une subvention de 7 752,00 €. La Région nous a donné son accord pour démarré les travaux, notre demande subvention sera examinée prochainement. Les travaux vont démarré bientôt, le Maire doit contacter les entreprises et signer les devis.

Madame le Maire a reçu l'ostéopathe qui souhaite s'installer à Dombasle après la fin de ses études en juillet 2026, comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, le cabinet pourrait être crée à coté du local pour le dépôt de pain. Il y aurait des travaux à réaliser : un couloir, remettre une porte à la place de la fenêtre, électricité, ... Madame le Maire doit faire réalisé une étude pour l'accessibilité, les issues de secours et demander des devis pour la création du cabinet, elle les soumettra lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **5 - Travaux 2025**

Le chemin des poubelles va être remis en état cette année pour un montant de 26 224,00€. Il n'avait pas été refait depuis longtemps.

Il faut remettre une borne à incendie à côté du bâtiment qui va être construit route de Verdun à la demande du SDISS, la réserve a incendie n'est pas fonctionnelle. Un devis sera demandé.

Un compteur va être installé à la maison qui se construit route de Verdun. Un devis va être réalisé.

M. Mathieu demande que l'on agrandisse le passage qui avait été fait pour que les techniciens qui analysent l'eau y accèdent plus facilement, et également le nettoyage de la toiture et la réfection de la peinture. Il faut demander l'avis de l'ARS pour ces travaux.

#### **6 - Ventes bois**

Les bois martelés sur les parcelles n° 1-3i (représentant un volume total de 1124m<sup>3</sup>) de notre forêt communale ont été vendus le mardi 20 Mai 2025 lors de la vente de bois sur pied de printemps pour un montant total de 77 890€. Le bois vendu est essentiellement du fresne .

#### **7 - Questions diverses**

83 % des personnes qui ont répondu à l'enquête pour le pain sont pour un dépôt de pain, l'horaire majoritairement choisi est de 7 heures à 10 heures. Chez D&D (Blercourt) serait d'accord pour mettre à

disposition une vendeuse à ces horaires.

Les personnes interrogées pour la sortie au cabaret l'Angemont ont répondu majoritairement oui, mais l'établissement est fermé pour l'instant. La sortie est repoussée pour l'instant.

Le drapeau devant la mairie qui est déchiré sera changé le lendemain, M. Merland se propose de le faire.

M. Provenzano demande si il y a des idées d'articles pour le prochain Petit Saint Basle : l'entretien des haies en limite de propriété avec le domaine communal et l'entretien des devant de portes.

Le Secrétaire de séance,

Fait à DOMBASLE EN ARGONNE  
Le Maire,